



#### AVIS D'INFRACTION À LA LOI DU DROIT D'AUTEUR

Votre site web, dont l'adresse URL est \_\_\_\_\_ reproduit un contenu dont je suis l'auteur et pour lequel je détiens un copyright qui est affiché sur Internet, donc un copyright public.

Je suis aussi, en tant qu'auteur des éléments que vous avez reproduits sur votre site sans mon autorisation, en mesure de démontrer devant un tribunal que je suis bien l'auteur original de ces éléments et que vous les avez utilisés après leur date de création, sans aucune permission de ma part.

En conséquence, et conformément aux règles établies, je vous accorde 10 jours ouvrables pour retirer de votre site web les éléments copiés.

Actuellement, une copie d'écran du contenu en litige a été faite. Cette copie d'écran est également déposée sous copyright, dans un dossier de plainte pour plagiat que j'ai préparé contre vous et afin d'en confirmer la date devant témoin pour servir en preuve devant le tribunal, ceci pour le cas où vous ne retiriez pas le contenu dans le délai indiqué.

Je vous rappelle que la loi me permet de vous réclamer une compensation financière pour tout usage non autorisé de mon matériel. Une facture globale fera donc partie de ma réclamation si vous n'avez pas retiré mon matériel de votre site web dans le délai requis. De plus, mon avocat recevra le mandat de vous réclamer le remboursement en entier de toutes les sommes engagées dans la procédure pour défendre mes droits.

L'auteur \_\_\_\_\_

\* Notez qu'il vaut mieux en effet faire des copies d'écran d'un site web reproduisant vos créations et déposer aussi ces copies d'écran sous copyright sous la mention "constat de plagiat".